



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, que le conseil municipal de Saint-Bruno-de-Kamouraska sera saisi, lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021, à 20 h, au 4, rue du Couvent, Saint-Bruno-de-Kamouraska, de la demande de dérogation mineure suivante :

### Nature et effets :

La demande vise à régulariser la présence d'un garage de 2.53 X 3.74 m (8' X 12'), construit à une distance de 1.69 m de la limite de propriété alors que l'article 5.4.3.2 du règlement de zonage exige une distance minimale de 4 mètres pour les bâtiments complémentaires.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accorder cette dérogation, le projet ainsi approuvé sera réputé conforme au règlement.

### Identification du site concerné :

5, rue Deschênes, Saint-Bruno-de-Kamouraska

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Bruno-de-Kamouraska, ce 22<sup>e</sup> jour de mars 2021.

Maryse Ouellet,  
Directrice générale par intérim